

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023
MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD
31 JUL. 2023



Moto-Club : Quad et Moto Gentiane

E-mail : gulien14@live.fr

Téléphone : 0650707935

Organisateur technique : BESSON Julien

N° d'épreuve FFM : 803

Date : 27/08/2023

Lieu : RIOM-ES-MONTAGNES

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	RUBIO Thierry	Licence : 298186
Président du Jury ou Arbitre* -----	HUGUES Dorian	Licence : 222814
Membre du Jury -----	CARRIER Aline	Licence : 339760
Membre du Jury -----	CANAL Claire	Licence : 251096
Commissaire technique responsable -	MEILLER Jean-Paul	Licence : 039585
Responsable du chronométrage -----	BONNEMOY Sylvie	Licence : 064049

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
MASTER 50	6	8	50cc	20 €
MASTER 65	7	11	65cc	35 €
MASTER 85	9	15	85cc	35 €
CANTAL 125	13	/	125cc	30 €
CANTAL OPEN	15	/	126cc et +	30 €

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **MR SUREAU Christophe**

Nombre de secouristes **4**

Hôpital le plus proche **MAURIAC**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **35 min**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE**Accès :**

Nom du site **Circuit des Mazets**

Adresse **15400 RIOM-ES-MONTAGNES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1610 m**

Largeur minimum de la piste **7 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **80 m**

Nombre d'OCP* **16**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **!**

En manche : **!**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **10/06/2023**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **03 AOUT 2023**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél: 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:

MASTER JEUNE AUVERGNE/RHONE - ALPES + TROPHÉE DU CANTAL
DIMANCHE 27 AOUT

ESSAIS

8h15	OPEN/GrpA Cantal	15 mn
8h35	OPEN/GrpB Cantal	15 mn
8h55	125 Cantal	15 mn
9h15	Master 50	3mn test+10min
9h35	Master 65	3mn test+12min
9h55	Master 85	3mn test+15min

CHRONOS & QUALIFS

10h20	OPEN/GrpA Cantal	15 mn
10h40	OPEN/GrpB Cantal	15 mn

ESSAIS CHRONOS

11h00	125 Cantal	15 mn
11h20	Master 50	10 mn
11h35	Master 65	15 mn
11h55	Master 85	15 mn

PAUSE DÉJEUNER

1ERE MANCHE

13h30	OPEN/GrpB	15 mn+1T
13h50	125 Cantal	15 mn+1T
14h10	OPEN/GrpA	15 mn+1T
14h30	Master 50	8 mn+1T
14h45	Master 65	15 mn+1T
15h05	Master 85	15 mn+1T

PAUSE

2EME MANCHE

15h50	OPEN/GrpB	15 mn+1T
16h10	125 Cantal	15 mn+1T
16h30	OPEN/GrpA	15 mn+1T
16h50	Master 50	8 mn+1T
17h05	Master 65	15 mn+1T
17h25	Master 85	15 mn+1T
17h45	FIN	

18h20 Podiums et remise des trophées